



## Participer au développement d'une politique régionale de prévention des TMS

**Responsable du projet :** Elisabeth TAYAR

### **Problématique**

Les interventions réalisées depuis plusieurs années confirment que les TMS sont significatives des questions de santé que suscitent les évolutions du travail : ces pathologies résultent pour une large part des formes d'organisation du travail qui réduisent les marges de manœuvre des salariés dans leur activité concrète de travail. Effectivement, l'évolution des organisations transforme le contenu du travail et la nature des sollicitations. Ce qui posait peu problème jusque-là devient un ensemble de contraintes pour les entreprises et les salariés : l'usure et le vieillissement du personnel, renforçant les questions autour de la qualification, de la formation, de l'apprentissage à la production, ou encore de la mauvaise maîtrise de la polyvalence ...

D'autre part, même si certaines entreprises avancent sur les leviers techniques de la prévention, toutes ont de vraies difficultés à conduire des actions sur la partie organisationnelle, menaçant ainsi la pertinence du projet global de prévention des TMS dans la durée.

### **Objectifs poursuivis**

- **Expérimenter/favoriser des actions de prévention significatives dans la durée**, afin d'avoir davantage d'éléments sur les politiques de prévention pertinentes. Il s'agit d'aider les entreprises dans leur démarche de prévention durable des TMS, soit dans la mise en œuvre, soit dans le maintien de leur dynamique. Les interventions (type diagnostic) visant à aider une entreprise à « savoir où elle en est » seront réduites.

Différents appuis seront favorisés : accompagnements (éventuellement en lien avec des consultants), des suivis d'actions en entreprise (en lien avec les relais TMS ou le club d'entreprise...).

Pour que ce premier objectif ait des résultats un peu significatifs, il faut que des entreprises régionales avancent, puissent faire référence... Pour cela, nous reprenons un objectif du programme 2003 : **favoriser l'accès aux consultants privés**, par des jours de conseils financés, afin d'enclencher le processus de prévention dans la durée.

- **Capitaliser les enseignements sur certains thèmes** en lien avec ces pathologies (modèles d'organisation du travail, coûts des TMS...), afin de mieux orienter les actions auprès des entreprises.

**Travailler en pluridisciplinarité.** Si ce point n'est pas une finalité, il est un moyen nécessaire pour travailler sur ces pathologies, compte tenu de la diversité des leviers d'action de la prévention. En transition avec le paragraphe suivant « actions envisagées » nous pouvons citer deux projets pratiques de mise en œuvre de coopération à conduire en 2004 : l'un avec le Service Médical Interentreprises de l'Anjou, l'autre avec le Groupement Interprofessionnel de la Médecine du Travail de Saint-Nazaire.

### **Actions envisagées**

- **Accompagner des entreprises dans les changements,**
  - Formation/accompagnement de " **relais TMS** ", acteurs opérationnels de l'entreprise (en interentreprises).
  - Favoriser une mobilisation plus active et plus durable d'entreprises régionales par la création de **clubs d'entreprises** (dont les membres sont des acteurs impliqués dans la prévention). Le premier club constitué de décideurs d'entreprises, mis en place à l'automne, confirme l'intérêt de ses membres sur l'enrichissement mutuel des projets et le partage des pratiques.

## Participer au développement d'une politique régionale de prévention des TMS

- Suivi d'actions en entreprise. Cet accompagnement, à construire selon les besoins de l'entreprise, peut se faire à différentes étapes du projet de prévention et selon différents modes. Quelques exemples : aider à la réalisation du cahier des charges pour le recours à un consultant ; organiser des échanges entre entreprises sur des thèmes communs ; suivre des actions de consultants ; aider à des évaluations d'actions de prévention ; aider à l'élaboration d'une action de sensibilisation...
- **Développer le travail de coopération avec les autres acteurs de la prévention**

Ces actions visent la connaissance mutuelle entre les partenaires de l'entreprise, afin de construire ensemble l'aide auprès des entreprises.

  - Favoriser des échanges, des temps de réflexion entre les différents acteurs de la prévention des TMS (préventeurs, branches professionnelles, partenaires sociaux, consultants, concepteurs ...). Il s'agit d'organiser différentes manifestations type journée d'étude, témoignages, échanges sur les pratiques et de favoriser la prise en compte de la problématique TMS .
  - « *décliner* » les complémentarités des partenaires de la prévention auprès des entreprises.
  - Rechercher les moyens et initier un dispositif qui favorise l'accès au conseil pour les entreprises souhaitant conduire des démarches de prévention. Animer un réseau de consultants (définir une charte d'intervention, trouver des financements, agir avec tous les acteurs (DRTEFP, CR, DRT, CRAM, MSA, Services de santé au travail, AGEFIPH, FSE, ORST ...))...